



Cahier des charges

du

Challenge National de Paratriathlon

2012

GÉNÉRALITÉS

Le Challenge National de Paratriathlon Individuel est constitué de plusieurs épreuves de triathlon individuel.

Le format de course est le format Sprint (750 m de natation, 20 km de cyclisme, 5 km de course à pied). Une dérogation peut être accordée pour permettre l'organisation d'une épreuve sur des distances inférieures (exemple : 500 m en natation).

Au cas où la course servant de support au Challenge National de Paratriathlon accueille d'autres vagues (valides hommes, valides femmes, relais...), une vague doit être réservée exclusivement aux athlètes handisports (hommes et femmes). Cette vague pour les paratriathlètes doit être la première à partir. L'intervalle entre la vague paratriathlon et les autres vagues devra être, à minima, de 15 minutes, ceci dans un souci de sécurité et dans une optique de promotion de la pratique du paratriathlon.

Les organisateurs doivent offrir la possibilité, aux athlètes handicapés qui le souhaiteraient, de participer en relais par équipe de 3 coéquipiers avec au moins un 1 athlète handicapé. Les équipes relais qui partent avec la vague paratriathlon, apparaîtront dans le classement final de la course en catégorie "relais Paratriathlon" (3 athlètes handicapés) ou en catégorie "relais Paratriathlon mixte" (1 athlète handicapé minimum) mais ne figureront pas au Challenge National de Paratriathlon.

De plus, **une épreuve découverte doit être organisée** et permettre l'accès aux sportifs handicapés souhaitant découvrir le triathlon. Les concurrents doivent pouvoir participer de manière individuelle ou par équipe en "relais Paratriathlon" ou en "relais Paratriathlon mixte".

Un référent "Paratriathlon" devra être nommé par l'organisateur. Ce référent sera l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions concernant les épreuves accessibles aux handicapés (épreuve découverte et épreuve du Challenge National de Paratriathlon).

Le médecin de la course devra être sensibilisé aux handicaps et posséder un exemplaire du système de classification.

SITE DE COURSE

Le site de course doit être facilement accessible pour tous les athlètes handicapés et doit en particulier prévoir :

- ✓ un parking spécifique pour les athlètes handicapés le plus proche possible du parc à vélo avec des emplacements voitures suffisamment larges (3.30m x 5m),
- ✓ un chemin d'accès stabilisé du parking jusqu'à l'aire de transition.
- ✓ un lieu pour le retrait des dossards accessible aux athlètes en fauteuil.
- ✓ des toilettes handicapées facilement accessibles.

Un affichage des horaires et des parcours doit être mis en place près du lieu de retrait des dossards, à l'entrée du parc à vélo, ainsi qu'aux autres endroits stratégiques du site.

Un affichage (documents fournis par la F.F.TRI.) explicatifs du principe du Challenge National de Paratriathlon et des catégories de handicap doit être mis en place près du lieu de retrait des dossards, à l'entrée du parc à vélo, ainsi qu'aux autres endroits stratégiques du site.

Des bénévoles facilement identifiables (par les athlètes, les membres de l'organisation et le corps arbitral) **doivent être mis à disposition des paratriathlètes** ayant besoin d'une assistance hors course (retrait des dossards, acheminement vers l'aire de transition et l'aide de départ) et / ou en course (transitions uniquement).

ÉPREUVE

Aire de Transition

L'aire de transition doit être accessible en fauteuil roulant. Le revêtement de celle-ci doit donc être un revêtement stabilisé et relativement roulant (pas de zone sablonneuse).

Les emplacements réservés aux athlètes handisports devront être suffisamment larges (2m x 2m50 à minima) et équipés d'une chaise pour que les paratriathlètes puissent effectuer leurs transitions. Ces emplacements devront être situés le plus près possible de la sortie natation. Les allées de l'aire de transition devront être prévues pour permettre le passage de handbikes.

Briefing

Le briefing d'avant course devra se terminer par un **briefing spécifiques présentant les particularités liées à l'épreuve du Challenge National de Paratriathlon**. Outre les consignes de sécurité, le briefing devra annoncer à l'ensemble des concurrents, le ou les numéro(s) de dossard des athlètes sourd(s) ou malentendant(s) et spécifier la procédure de départ. Celle-ci devra être sonore ET visuelle.

Parcours Natation

Le départ de natation doit être accessible pour un athlète en fauteuil (cheminement stabilisé). A défaut, l'organisateur devra mettre à disposition des athlètes, des bénévoles capables de les transporter jusqu'à la zone de départ ou de prévoir un bateau pour emmener les athlètes jusqu'au ponton de départ. Dans tous les cas, des bénévoles devront être mis à disposition des paratriathlètes pour les aider durant toute la course lors des transitions.

Si le départ est donné d'un ponton ou d'une plage, l'organisateur doit prévoir un départ dans l'eau pour les paratriathlètes. De même, si le parcours comporte une sortie de l'eau à l'australienne, les organisateurs doivent mettre en place un aménagement pour les paratriathlètes.

Les paratriathlètes doivent être informés de la procédure de départ c'est-à-dire des ordres du starter et des signaux de départ. Le signal de départ doit être sonore et visuel (drapeau).

Les paratriathlètes doivent porter le bonnet aux couleurs du Paratriathlon fourni par la F.F.TRI.

Parcours cycliste

D'une manière générale, le parcours cycliste doit être roulant, large et ne doit pas présenter de difficultés trop importantes (demi-tours très serrés). Les pentes ne doivent pas dépasser 6% en moyenne et 10% au maximum.

Les paratriathlètes doivent porter un dossard les différenciant des athlètes valides.

Parcours pédestre

Il convient de proposer des parcours avec un revêtement stabilisé, en évitant les obstacles pour les fauteuils (trottoirs, rails de chemin de fer...). De préférence, le parcours pédestre devra être identique pour tous les modes de locomotion (course à pied ou fauteuil). Dans le cas contraire, le parcours spécifique aux fauteuils devra respecter les mêmes distances que pour les autres athlètes handisports. Les ravitaillements nécessaires devront être disposés sur la boucle spécifique aux fauteuils et à une hauteur accessible.

La largeur du parcours devra être de 4 mètres pour permettre à des athlètes en fauteuil de se dépasser. Au cas où un demi-tour est matérialisé sur le parcours à pied, il devra être suffisamment large pour permettre le passage d'un fauteuil.

Le premier athlète en fauteuil devra être précédé d'un cycliste ouvreur.

Les paratriathlètes doivent porter un dossard les différenciant des athlètes valides.

MODALITÉS DE CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Chaque participant intègre le classement général du Challenge National de Paratriathlon dès sa première participation. Les points distribués lors de l'épreuve finale du challenge sont multipliés par 1,5. Le vainqueur du Challenge National de Paratriathlon sera celui qui totalisera le plus de points sur l'ensemble des épreuves du Challenge auxquelles il a participé. En cas d'égalité, le paratriathlète le mieux classé lors de l'étape finale sera déclaré vainqueur. A défaut, l'athlète ayant totalisé le plus de victoires, puis de deuxièmes places, etc., sera déclaré vainqueur.

A l'issue de chaque étape du Challenge, l'organisateur devra faire parvenir, dans les 3 jours suivant la course, un classement général de l'épreuve (au format Excel) au responsable technique national du paratriathlon Cyrille MAZURE (cmazure@fftri.com). Dans la semaine suivant chaque étape, un classement général sera mis en ligne sur le site www.fftri.com.

Le tableau suivant précise la répartition des points en fonction du classement:

Places	Points
1	100
2	90
3	80
4	70
5	65
6	60
7	55
8	50
9	45
10	40

Places	Points
11	38
12	36
13	34
14	32
15	30
16	29
17	28
18	27
19	26
20	25

Places	Points
21	24
22	23
23	22
24	21
25	20
26	19
27	18
28	17
29	16
30	15

Places	Points
31	14
32	13
33	12
34	11
35	10
36	9
37	8
38	7
39	6
40	5

Places	Points
41	4
42	3
43	2
44	1
45	1
46	1
47	1
48	1
49	1
50	1

La F.F.Tri fournit aux organisateurs de chaque étape du Challenge National de Paratriathlon les récompenses pour les podiums hommes et femmes de chaque catégorie de locomotion (A, B, C, D), dans les catégories d'âge jeunes, seniors, et vétérans, et pour chaque équipe vainqueur des relais "handi" et "mixte".

Les athlètes vainqueurs du classement final du Challenge National de Paratriathlon dans chaque catégorie de locomotion se verront remettre, lors de l'Assemblée Générale de la ligue du club auquel ils appartiennent, un trophée au titre de "vainqueur du Challenge National de Paratriathlon 2012".

CLASSIFICATION ET PONDÉRATIONS

Lors des épreuves du Challenge National de Paratriathlon, la classification des paratriathlètes se fait sur la base du mode de locomotion qu'ils utilisent.

Afin de tenir compte des différents handicaps au sein d'une même catégorie de locomotion, le temps final des paratriathlètes sera pondéré à l'arrivée. Une étude a permis d'établir ces pondérations à partir des performances mondiales (records IPC) des athlètes handisports dans chaque discipline (natation, cyclisme, course à pied) pour chaque catégorie de handicap.

Les tableaux ci-dessous précisent le système de classification définie par la F.F.TRI. et uniquement applicable sur le Challenge National de Paratriathlon.

A : NATATION-VELO-COURSE

Matériels utilisés : vélo traditionnel, tricycle à jambes, course appareillée avec prothèse, et/ou + aides techniques (cannes anglaises, déambulateur, rollator...etc.)

	NAT-VELO-COURSE	H		F		
		SEC	MIN:SEC	SEC	MIN:SEC	
A	A1	course à pied avec prothèse sous genou	170	02:50	188	03:08
	A2	Neurologie divers : cérébro-lésés debout (mal marchant, mal courant, hémiplegie, IMC, ataxie cérébelleuse,...)	141	02:21	155	02:35
	A3	Plexus brachial total ou amputé bras	102	01:42	111	01:51
	A4	Plexus brachial partiel avec main et handicap membres inférieurs légers	54	00:54	59	00:59
	A5	Amputé coude ou en-dessous	35	00:35	38	00:38
	A6	Handicap mécanique mb sup sans atteinte neurologique (limitation articulaire, orthopédie congénitale, agénésie de développement...)	30	00:30	33	00:33
	A7	Autres handicaps sans perturbation de motricité (sourd, malentendant, ...)	0	00:00	0	00:00

B : NATATION-TANDEM-COURSE

Matériels utilisés : guide natation, bouées sonores, corde-lien (50 cm), tandem, guide du même sexe

B	NAT-TANDEM-COURSE		H		F	
			SEC	MIN:SEC	SEC	MIN:SEC
B1	Non-voyant		91	01:31	100	01:40
B2	Mal-voyant		0	00:00	0	00:00

C : NATATION-VELO-FAUTEUIL

Matériels utilisés : vélo traditionnel, pédale avec prothèse, fauteuil de course (propulsion discontinue)

C	NAT-VELO-FAUTEUIL		H		F	
			SEC	MIN:SEC	SEC	MIN:SEC
C1	Double amputé tibial		325	05:30	370	06:10
C2	Amputé fémoral		258	04:18	294	04:54
C3	Handicaps particuliers (pb mécanique mb inf sans atteinte neurologique, limitation articulaire d'origine traumatique, orthopédie congénitale ou agénésie de développement, ...etc..)		0	00:00	0	00:00

D : NATATION-HANDBIKE-FAUTEUIL

Matériels utilisés : dispositif de mise à l'eau/sortie d'eau, vélo handbike,

D	NAT-HANDBIKE-FAUTEUIL		H		F	
			SEC	MIN:SEC	SEC	MIN:SEC
D1	Tétraplégique (atteinte des 4 membres, pas de préhension active)					
D2	Paraplégique sans mobilité du tronc		940	15:40	1080	18:00
D3	Paraplégique avec mobilité partielle du tronc		187	03:07	215	03:35
D4	Double amputé fémoral ou assimilé		0	00:00	0	00:00

Exemple de lecture : un athlète A1 homme perd 170 secondes sur un sprint par rapport à un athlète A5 à cause de son handicap. Comme les 2 concurrents courent dans la même course (et pour le même classement), les 2 min 50 (170 sec) doivent être retranchées au temps de l'athlète A1. Dans le cas d'un contre-la-montre, le concurrent A1 partira avec 2:50 d'avance sur l'athlète A5 et le premier qui franchira la ligne sera vainqueur de la catégorie A.

Remarque : Ces tableaux sont susceptibles de subir des adaptations et des modifications tout au long de la saison dans le but d'optimiser le système de classification et de le rendre plus équitable.

Un cahier de Préconisations Techniques détaillées est téléchargeable sur le site de la F.F.TRI. (rubrique Triathlon pour tous - Paratriathlon - Challenge National de Paratriathlon) et doit servir de support à la mise en place technique des épreuves du Challenge National de Paratriathlon.